



## NATIONS UNIES UN/JA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
LIMITEEA/C.3/34/L.22  
30 octobre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-quatrième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 87 de l'ordre du jour

AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES  
DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES  
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

- Bulgarie et République démocratique allemande : amendements au projet  
de résolution contenu dans le document A/C.3/34/L.16

1. Au troisième alinéa du préambule, remplacer les mots "aux activités des Nations Unies en faveur de la promotion et la protection" par les mots "en vue d'aider les activités des organes des Nations Unies se rapportant à la promotion et à la protection".
2. Insérer un nouveau quatrième alinéa au préambule, se lisant comme suit :  
  
"Ayant présente à l'esprit la résolution 22 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme,".
3. Au paragraphe 1 du dispositif, après le mot "Prie", insérer ce qui suit :  
"la Commission des droits de l'homme, dans le cadre de ses travaux sur l'analyse générale des autres méthodes et moyens, d'examiner la possibilité de recommander au". Supprimer la fin du paragraphe, à partir des mots "lequel devrait être dirigé".
4. Au paragraphe 2 du dispositif, remplacer les mots "Centre pour les droits de l'homme" par les mots "secteur du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme". Remplacer la fin du paragraphe, à partir des mots "à ce que le pourcentage", par ce qui suit : "à ce qu'un pourcentage accru des ressources allouées au programme des droits de l'homme soit réaffecté aux domaines d'activités les plus importants, tels que ceux définis dans la résolution 32/130 de l'Assemblée générale;".

-----